



UN NOUVEAU COMPOST COLLECTIF DANS VOTRE QUARTIER

EEN NIEUWE COLLECTIEVE COMPOST IN JE BUURT



#BXLOVE



PROF. LE GOUVERNEMENT DE
BRUXELLES
bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
brussels

LA VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL
CITY OF BRUSSELS



Ne pas jeter sur la voie publique • Niet op de openbare weg gooien

LA VILLE DE BRUXELLES INSTALLERA UN COMPOST COLLECTIF DANS VOTRE QUARTIER !

- Réduisez vos **déchets** et nourrissez les sols grâce au **compostage**.
- Vous n'avez pas la place pour installer un **compost individuel** chez vous ?
- Novices ou confirmés, vous souhaitez **participer à ce projet** ?

INFOS :

ZERODECHET@BRUCITY.BE

• PLACES LIMITÉES !

- Les participants seront encadrés par un **agent composteur**.

DE STAD BRUSSEL ZORGT VOOR EEN COLLECTIEVE COMPOST IN JE BUURT!

- **Composteer** en zorg zo voor minder **afval** en meer voedsel voor de bodem.
- Heb je thuis geen ruimte voor een **compostplek**?
- Ben je een beginner of een expert die aan dit **project wil deelnemen**?

INFO:

ZEROAFVAL@BRUCITY.BE

• BEPERKT AANTAL PLAATSEN!

- De deelnemers worden begeleid door een **compostmeester**.





LA VILLE
DE STAD

Un nouveau compost collectif : Rue du Champ de L'Église (devant la fresque)

Inscriptions pour le compost: zeroafval@brucity.be

Rendez-vous à l'inauguration
29/4/2023 de 10h30 à 12h30)

Een nieuwe collectieve compost: Kerkeveldstraat (voor de muurschildering)

Schrijf je in voor de compost op zeroafval@brucity.be

Kom naar de inhuldiging op
29/4/2023 van 10:30 tot 12:30)

Ne pas jeter sur la voie publique - Niet op de openbare weg gooien

Une initiative de Zoubida Jellab, Echevine de la Propreté publique
Een initiatief van Zoubida Jellab, schepin van Openbare Netheid



AVEC LE SOUTIEN DE
MET DE STEUN VAN
bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL
CITY OF BRUSSELS





Votre corresp. • Uw corresp.:



A l'attention des habitants du quartier.

Concerne : installation d'un compost de quartier.

Madame, Monsieur,

Le tri des déchets alimentaires (sac orange) devient obligatoire à partir du 15 mai prochain.

Pour vous aider dans la gestion des déchets organiques, la Ville de Bruxelles procédera à l'installation d'un site de compostage dans votre quartier, rue du Champ de l'Eglise.

Vous pourrez y déposer les épluchures de fruits et de légumes crus, le marc de café, sachet de thé,... Ceux-ci se dégraderont naturellement en compost et seront valorisés comme engrais. Un véritable or vert, qui permettra plus tard de nourrir les pieds d'arbre, potagers, jardinières! Le reste des déchets alimentaires cuits, pains, etc...devront être évacués via le sac orange. Plus d'information vous parviendra bientôt.

Ce site de compostage sera accessible uniquement aux habitantes et habitants qui auront manifesté leur intérêt auprès de notre agent composteur en charge de l'entretien, de la propreté et du bon suivi du projet.

Nous invitons à vous inscrire très vite par mail via l'adresse zerodechet@brucity.be ou par téléphone au [redacted]. Le nombre de ménages est limité.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Réduisons nos déchets et agissons ensemble pour une ville propre.

Je suis heureuse de vous inviter à l'inauguration du site le **samedi 29 avril 2023 à 10h30** à l'adresse suivante ;
Rue du Champ de l'Eglise n°4 .

Je vous remercie d'avance pour votre participation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Zoubida JELLAB

Echevine des Espaces verts,
Propreté publique, Zéro déchet et
Bien-être animal



Votre corresp. • Uw corresp.:



Ter attentie van de wijkbewoners

Betreft: installatie van een wijkcompost

Mevrouw, Mijnheer,

Vanaf 15 mei wordt het verplicht om voedselafval te sorteren (oranje zak).

Om u te helpen bij het beheer van uw organisch afval, installeert de Stad Brussel een compostplaats in uw wijk, in het Pocket Park van de Kerkeveldstraat.

U kunt er de schillen van **rauwe** groenten en fruit, koffiedik, theezakjes enz. weggooien. Deze worden op natuurlijke wijze afgebroken tot compost en gebruikt als meststof. Echt groen goud dus, dat later zal worden gebruikt als voeding voor de wortels van bomen, moestuinen en bloembakken! Resten van gekookt voedselafval, brood, enz. moet u weggooien in de oranje zak. Binnenkort ontvangt u meer informatie.

Deze compostplaats zal alleen toegankelijk zijn voor bewoners die zich hebben gemeld bij onze compostbegeleider, de verantwoordelijke voor het onderhoud, de netheid en het goede verloop van het project.

Wij nodigen u uit om u zo snel mogelijk in te schrijven per e-mail op zeroafval@brucity.be of per telefoon op [REDACTED]. Het aantal huishoudens is beperkt.

Het beste afval is het afval dat we niet produceren. Laten we ons afval verminderen en samen in actie komen voor een schone stad.

Ik nodig u graag uit voor de opening van de compostplaats op **zaterdag 29 april 2023 om 10u30** in de **Kerkeveldstraat n°4** (Pocket Park).

Alvast bedankt voor uw deelname.

Met vriendelijke groeten,

Zoubida JELLAB

Schepen van Groene Ruimten,
Openbare Netheid en Dierenwelzijn

Appel à projets 2021
À destination des communes et CPAS bruxellois

ACTION CLIMAT

Volet 2
MISE EN ŒUVRE DES MESURES FAVORABLES AU
CLIMAT

Dossier de candidature

A renvoyer pour le 18/06/2021 à minuit au plus tard

par Email, à municipalities@environnement.brussels

Bruxelles Environnement
Division Qualité de l'environnement, Economie circulaire et Ville durable
Département Consommation durable et éco-comportement
Service Actions Locales et Citoyennes
Avenue du Port 86c / 3000
1000 Bruxelles

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Informations générales

<p>Désignation de l'autorité locale introduisant la candidature :</p> <p>Commune / CPAS de : La Ville de Bruxelles</p> <p>Adresse postale officielle : Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles</p>
<p>Membre du Collège / du Conseil du CPAS responsable de la candidature :</p> <p>Nom et prénom : Jellab Zoubida</p> <p>Titre et compétence : Echevine Espaces Verts, Propreté Publique, Zéro Déchet et Bien-Être Animal</p> <p>Email : cabinet.z.jellab@brucity.be</p>
<p>Responsable Climat de l'administration (s'il existe) :</p> <p>Nom et prénom : ██████████</p> <p>Email : ██████████</p>
<p>Coordinateur-trice DD de l'administration (s'il existe) :</p> <p>Nom et prénom : ██████████</p> <p>Email : ██████████</p>
<p>Agent dans l'administration en charge des aspects financiers du subside : (service Comptabilité, Finances, Receveur, ...)</p> <p>Nom et prénom : ██████████</p> <p>Fonction et Service : Receveuse – Département Finances</p> <p>Compte bancaire IBAN de l'administration : ██████████</p> <p>Joindre une attestation bancaire prouvant que ce compte appartient à l'administration locale</p>

1. Présentation du projet

Titre du projet :

Donnez un titre court et explicite à votre projet. Proposez également la traduction qui sera utilisée dans les documents d'instruction

FR : Composts de quartier

NL : Wijkcomposten

Le projet est centré sur (plusieurs axes peuvent être cumulés) :

- Le fonctionnement interne de l'administration
- La gestion du territoire
- La sensibilisation, l'activation des habitants

Il se rapporte à la thématique :

- Good Food
- Ressources - Déchets
- Mobilité
- Ville Nature

Montant total du subside sollicité : 69.500 EURO

Pour les demandes supérieures à 30.000 €, merci de compléter également le formulaire "Egalité des chances"

Durée prévisionnelle du subside sollicité : du 01/01/2022 au 31/12/2023

Le projet est-il co-porté par plusieurs autorités locales ? (Communes et /ou CPAS) ? (cocher la case)

OUI NON

Si oui, listez les autorités locales qui portent conjointement le projet (chaque autorité locale doit déposer un dossier de candidature en son nom – si le projet est retenu, chaque autorité locale bénéficiera du subside sollicité)

Cliquez ici pour taper du texte.

Coordonnées de la personne en charge du projet pour l'autorité locale :

Nom, Prénom : ██████████

Fonction : Conseillère Zéro Déchet et Bien-Etre Animal pour le cabinet de Madame l'Echevine
Zoubida Jellab

Email : ██████████@brucity.be

Pour les projets dans la thématique "EAU", les dossiers doivent être relus et signés par le Conseiller Eau

Nom, prénom du Conseiller Eau : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Signature :

Si le porteur du projet n'est pas le coordinateur DD ou Climat, le dossier doit être également validé par l'un de ceux-ci :

Nom, prénom du Coordinateur DD/ Climat : ██████████ ██████████

Signature :

2. Objectifs du projet

*Décrivez **brièvement, en une ou deux phrases max**, l'objectif poursuivi à travers la mise en œuvre de ce projet.*

Cette phrase doit pouvoir être reprise facilement pour présenter le projet dans le PV du jury et les documents d'instruction.

Il ne s'agit pas ici de détailler le déroulement du projet (ceci prend place au point 3)

La Ville de Bruxelles souhaite installer 6 composts mixtes de quartier ainsi qu'un compost en établissement, et engager une personne (niveau C) à temps plein ayant pour rôle de gérer tous les composts existants sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Cette personne sera un ambassadeur/ambassadrice du zéro déchet et de la propreté public.

3. Présentation du projet

3.1. Etapes du projet

- 1) Décrivez **de manière détaillée** les différentes phases de la réalisation du projet et la manière dont vous allez les mettre en œuvre.
- 2) Établissez un calendrier prévisionnel des différentes phases de votre projet : déterminez le plus précisément possible la durée totale du projet, ainsi que la phase qui serait soutenue dans le cadre de cet appel.

Soyez réaliste et prévoyant : il ne sert à rien de sous-estimer la durée de mise en œuvre et de ne pas atteindre les résultats escomptés (prise en compte des aléas liés aux procédures administratives, marchés publics, conditions climatiques, etc.)

Si le projet implique plusieurs porteurs, veillez à identifier les parties prenantes pour chaque phase. Précisez les résultats attendus pour chacune des phases et au terme du projet. Soyez clair et précis, afin de présenter au jury le projet et sa mise en œuvre.

Les notes préliminaires, plans et schémas seront joints en annexe.

Présentation du projet :

D'énormes quantités de déchets sont générées par notre alimentation. Ces déchets sont trop souvent incinérés, alors que la fraction organique pourrait être valorisée via le compostage. Ce processus est naturel et demande peu d'énergie, et nous permet de transformer nos déchets en matière riche pour la fertilisation des sols. Le compostage est un des cinq points de la règle des 5 R, visant à revaloriser les déchets, un des volets soulignés dans le plan régional Good Food.

A Bruxelles, l'obligation du tri des sacs oranges sera effective en 2023. Malheureusement, la gestion des sacs orange est chère, de plus, elle est délocalisée à Ypres. Ce n'est donc clairement pas la solution idéale pour nos déchets.

Comme indiqué dans l'accord-cadre, la Ville de Bruxelles s'engage pour une réduction drastique de production des déchets ménagers, issues des commerces et des événements. L'objectif étant de hisser notre ville au titre de « Ville pionnière du zéro déchet ». Le principe du zéro déchet conditionne la politique de propreté de la Ville de Bruxelles. Nous mettons en œuvre des moyens afin de susciter la prise de conscience de la problématique déchets et d'agir sur le changement des comportements et des actes. Notre politique propreté s'articule autour de 3 axes principaux :

- La sensibilisation
- Une offre de services valorisés et adaptés à la problématique des déchets
- La verbalisation

La participation citoyenne prend toute sa place dans notre politique de propreté, c'est pourquoi les composts sont un excellent outil pour combiner la sensibilisation, l'offre de service valorisés et la participation. L'accès aux composts sera gratuit pour les citoyens.

La Ville de Bruxelles souhaite installer 6 composts de quartier mixtes ainsi qu'un compost en établissement (4 bacs par site de compost). Ce compost en établissement sera installé dans par exemple une école, un home, un centre administratif,.. (à définir, un grand producteur de biodéchets situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles).

Les composts de quartier mixtes seront installés dans 6 quartiers de la Ville. Un processus de participation sera lancé pour déterminer les emplacements.

Les habitants du quartier pourront venir déposer leurs déchets alimentaires, ainsi que récupérer du produit de compostage. Les citoyens seront responsables pour le site, mais recevront un soutien de la part de l'agent.e composteur. Les citoyens devront veiller à la bonne utilisation du compost. Seules les personnes inscrites pourront utiliser le compost (système d'inscription à définir en collaboration avec les citoyens et l'agent.e composteur). Il sera interdit aux citoyens de revendre le produit de compostage, ou de le donner à des personnes non-inscrites. Les citoyens recevront une formation sur le compostage. Le Service Espaces Verts pourra alimenter ces composts, mais uniquement avec du broyat. Si il y a un surplus de produit de compostage après récupération par les citoyens, le Service des Espaces Verts pourra l'utiliser sur ces terrains, mais pas sur les terrains dédiés à la production maraîchère ou avec des plantes fourragères. Une convention sera établie afin d'assurer la bonne utilisation du produit de compostage par le Service des Espaces Verts. L'agent.e composteur pourra signaler au Service des Espaces Verts si la récupération d'un surplus est possible.

L'utilisation du compost en établissement par les citoyens ne sera pas permis, seuls les déchets alimentaires de l'établissement pourront y être déposés. Un tri dans la cuisine de l'établissement sera donc nécessaire. L'agent.e composteur sera responsable pour ce compost. Le produit de compostage sera utilisé par le Service Espaces Verts de la Ville.

L'agent.e composteur aura la responsabilité d'aérer et retourner les composts. Il/Elle fera ceci pour nos 6 composts de quartier mixtes et le compost en établissement. Il y a déjà des composts collectifs sur le territoire de la Ville. Nous proposerons l'aide de l'agent.e composteur aux citoyens responsables de ces composts existants. Ainsi, il/elle pourra aérer et retourner tout autre compost sur notre territoire. L'agent.e sera aussi responsable pour maintenir la propreté autour des composts, faire des réparations si nécessaire et jouera un rôle d'ambassadeur/ambassadrice du zéro déchet et de la propreté publique. Cette personne aura également un rôle social, et pourra accompagner les citoyens dans l'utilisation du compost.

Pour l'aider dans le transport des outils, l'agent.e pourra utiliser un vélo cargo mis à sa disposition. L'agent.e composteur sera formé avant le commencement de sa mission.

Si le projet est un succès, la Ville envisagera d'installer des bacs dans d'autres quartiers

Planning :

2021

Juin 2021 : Identification des besoins des quartiers en matière de compost mixte.

Septembre 2021 : Rédaction du cahier de charges de compost mixte à 4 bacs.

Mise en place d'un processus participatif concernant l'emplacement des composts.

Octobre 2021 : Définition et rédaction du profil de l'agent.e composteur niveau C à engager à temps plein pour 2 ans.

Décembre 2021 : Publication du profil à engager et appel à candidatures.

2022

Février 2022 : Lancement du marché pour achat, livraison et installation des 6 composts de quartier.

Mars 2022 : Entrée en service de l'agent.e composteur du niveau C et participation aux premiers comités de pilotage avec Bruxelles Environnement.

Mars/ Avril 2022 : Attribution du marché au prestataire désigné.

Avril/ Mai 2022 : Début d'installation des 6 composts de quartier.

Inauguration des composts, organisation d'un moment festif pour les citoyens.

Mai 2022 à Décembre 2023 : Campagnes de sensibilisation et information du citoyen par la Ville de Bruxelles, ainsi que l'agent.e composteur niveau C, autour de l'importance du compostage.

Juin 2022 : Mise en place d'un système d'évaluation du projet.

Septembre 2022 : Début de l'utilisation du produit de compostage par les citoyens et le Service des Espaces Verts de la Ville de Bruxelles dans les parcs sur le territoire.

Juin 2022 – Décembre 2023 : Accompagnement et suivi étroit de l'agent.e composteur.

3.2. Impact du projet au niveau environnemental et climatique

Précisez les résultats escomptés pour votre projet, en termes d'impact environnemental et climatique, de manière à contribuer à une ou plusieurs mesures identifiées dans le (futur) Programme d'Actions Climat local.

L'installation des composts contribue également aux objectifs du Plan Climat de la Ville de Bruxelles :

- Objectif général 10.1 : Diminuer la production de déchets sur le territoire
- Objectif général 10.2 : Valoriser et encourager les projets d'économie circulaire et de réemploi
- Objectif général 10.3 : Inciter les citoyens à réduire leurs déchets
- Objectif général 10.4 : Aménagement urbain favorisant la propreté
- Objectif stratégique 11 : Favoriser l'alimentation durable et les circuits courts sur le territoire

3.3. Evaluation du projet - Indicateurs

Définissez les indicateurs et la méthodologie mis en place pour évaluer les résultats, à court terme (à l'issue de la période de subside) et à plus long terme (pérennisation).

Comment comptez-vous mesurer les changements de comportements amenés par la mise en place du projet ? à court terme ? à moyen / long terme ?

L'évaluation du projet se fera à base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Le suivi du projet sera réalisé par un membre du service Propreté Publique, ainsi qu'un membre du cabinet et l'agent.e composteur. L'évaluation qualitative du projet se reposera principalement sur les retours de l'agent.e composteur, qui sera en contact avec les citoyens. Une note d'évaluation sera réalisée après chaque année et permettra d'adapter le projet si nécessaire. Des visites d'évaluation auront lieu, en présence de membres du service Propreté Publique, du cabinet et de l'agent.e composteur.

Les indicateurs à court terme :

- Le nombre de citoyens qui participe au projet (via une liste d'inscription)
- Le volume de déchets apportées par les habitants.
- Le volume de produit de compostage généré par les bacs.
- Le nombre de quartiers touchés.
- Le retours des habitants : expériences positives ou négatives avec l'installation du compost dans les quartier.

Les indicateurs à long terme :

- L'usage des déchets organiques : Nous suivrons la quantité de produit de compostage utilisée: est-ce que les bacs à composts produisent trop d'engrais ou pas assez, etc

- La diminution des déchets des habitants : L'utilisation régulière des composts devrait signifier une diminution des déchets jetés dans les sacs oranges (et blancs).
- Demandes citoyennes pour des bacs complémentaires comme indicateurs de changement de mentalité chez les citoyens et un intérêt pour le compostage.

4. Points d'attention transversaux

Précisez pour chacun des points d'attention, comment vous comptez y répondre dans le cadre de votre projet.

N'hésitez pas à répéter des points d'attention déjà présentés au point 3.

Si un point semble non relevant pour votre projet, expliquez clairement pourquoi : une absence de réponse sera interprétée négativement par le jury.

4.1. Portage politique

Le portage politique doit être concrétisé via la validation du dossier de candidature, concrétisé par un PV de décision du Collège communal / du Bureau Permanent du CPAS, joint en annexe au dossier de candidature.

4.2. Transversalité de la démarche

La mise en place d'un Groupe de travail multidisciplinaire est une plus-value pour la réussite d'un projet durable.

***Ce groupe transversal** doit permettre des collaborations interdisciplinaires pour couvrir les différentes dimensions d'une gestion DD du projet. Idéalement, l'ensemble des services porteurs du projet y participent.*

Identifiez de manière détaillée les membres de ce groupe transversal et la méthode de travail que vous comptez mettre en place pour assurer une gestion transversale du projet.

Si besoin (plus de membres que proposé ci-dessous), vous pouvez présenter la composition de ce groupe dans un document en annexe.

Membres du groupe de travail transversal :
Nom et prénom : Personne sera désignée par la direction générale Fonction (service): Coordinatrice/Coordinateur de projet Organisme (si autre que l'adm. com.): Cellule Eau et Climat
Nom et prénom : ██████████ Fonction (service): Conseillère Zéro Déchet et Bien-Être Animal Organisme (si autre que l'adm. com.): Cabinet de Madame l'Echevine Zoubida Jellab
Nom et prénom : ██████████ Fonction (service) : Conseiller Espaces Verts et Biodiversité Organisme (si autre que l'adm. com.) : Cabinet de Madame l'Echevine Zoubida Jellab
Nom et prénom : Une personne sera désignée par le Service Fonction (service) : Coordinatrice/Coordinateur de projet Organisme (si autre que l'adm. com.) : Service Propreté Publique
Nom et prénom : L'agent composteur (sera engagé dans le cadre de ce projet) Fonction (service) : Agent composteur Organisme (si autre que l'adm. com.) : Service des Espaces Verts
Nom et prénom : Cliquez ici pour taper du texte. Fonction (service) : Cliquez ici pour taper du texte. Organisme (si autre que l'adm. com.) : Cliquez ici pour taper du texte.

*Quels moyens allez-vous mobiliser pour garantir le bon fonctionnement de ce groupe de travail ?
Précisez comment concrètement la commune / le CPAS va faciliter au quotidien la collaboration entre les services concernés ?*

Le projet sera porté par le cabinet de Madame l'Echevine, en partie par le Service de la Propreté Publique et la Cellule Eau et Climat. Bruxelles Environnement sera bien sûr un acteur principal dans la réalisation du projet.

Le bon fonctionnement sera garanti par l'organisation de réunions : comités d'accompagnement et de pilotage. Au début du projet, les réunions auront lieu fréquemment (une fois toutes les 2 semaines par exemple). Au fur et à mesure de la réalisation du projet, des réunions mensuelles suffiront (la fréquence peut être adaptée en fonction des besoins).

Une note d'évaluation sera réalisée après chaque année et des visites par le groupe de travail transversal seront organisées.

4.3. Inclusion des publics cibles - **prise en compte de la diversité**

Démontrez comment le projet tient compte des spécificités sociales et multiculturelles de la ville, comment il tente d'atteindre l'ensemble des publics, y-compris les publics précarisés, les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, ...

Les composts collectifs sont un excellent outil social et invitent tout public à se rencontrer et à créer des liens. Les composts installés par la Ville seront gratuits et accessibles pour tous les habitants du quartier.

La Ville ne fait aucune distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap ou de nationalité.

Il est clair que le territoire de la Ville de Bruxelles est vaste et la population est diverse. Il sera donc pertinent d'analyser si les bacs ont un aussi grand succès dans chaque quartier, et s'il est nécessaire d'implémenter le compostage collectif à d'autres endroits, ou encore si on doit communiquer plus sur le compostage dans certains quartiers. Nous souhaitons proposer des formations sur le compostage et organiser des campagnes de communication dans par exemple de maisons de quartier, des écoles, des maisons de jeunesse etc afin de d'atteindre un maximum de citoyens.

Une personne sera engagée pour retourner et aérer le compost et jouera un rôle d'ambassadeur/ambassadrice du zéro déchet et de la propreté publique . Cette personne aura également un rôle social, et pourra accompagner les citoyens dans l'utilisation du compost.

4.4. Partenariat et collaborations externes

*Présentez les différents acteurs **et partenaires extérieurs à l'administration** impliqués dans la mise en œuvre du projet (associations locales, entreprises, écoles, autres administrations, ...).*

Précisez les étapes du projet pour lesquelles ces acteurs auront un rôle à jouer et le processus qui sera mis en place pour associer ces partenaires.

Quels moyens allez-vous mobiliser pour garantir le bon fonctionnement de ce qui est proposé?

Après installation des composts de quartier mixtes, des associations locales, ainsi que des écoles, seront invitées à participer au compostage et à des projets pédagogiques. Il n'est pas encore possible d'identifier les associations et écoles, comme le choix des emplacements des composts ne se fera qu'à partir de septembre 2021. Les associations invités seront locales, dans les quartiers où nous installerons les composts.

Nous souhaitons mettre en place des moments d'information autour du compostage pour ces associations locales, ainsi que les citoyens. Ceci devra être mis en place durant la période de réalisation du projet.

Pour compléter le maillage déjà établi par l'association Worms nous comptons établir une collaboration afin de localiser les maillons faibles du compostage collectif dans différents quartiers du territoire de la Ville de Bruxelles. Nous demanderons également de l'aide à Worms pour la création de la signalétique autour des composts, ainsi que pour la formation de l'agent.e composteur et les citoyens. Le facilitateur biodéchets de Bruxelles

Environnement pourra également soutenir l'agent composteur pour le compost en établissement.

4.5. Participation citoyenne

Expliquez la manière dont vous envisagez d'impliquer les citoyens dans le déroulement du projet. Précisez les étapes du projet pour lesquelles cette participation prendra place. Présentez le processus qui sera mis en place à cet effet. Quels moyens allez-vous mobiliser pour garantir le bon fonctionnement de ce qui est proposé?

La participation citoyenne est essentielle pour la pérennisation et le succès du projet. Nous allons mettre en place un processus participatif, afin d'identifier les meilleurs emplacements pour les composts. Le cabinet organise régulièrement des moments de collaboration et de partage avec les citoyens et de nombreux outils ont déjà été élaborés pour permettre aux citoyens de prendre une part plus active dans la vie publique et les projets de la Ville. Comme indiqué sous la question 3.1, nous développerons un processus participatif spécifiquement pour ce projet à partir de septembre 2021. En concertation avec l'association Worms (qui dispose déjà d'une base de données des composts collectifs sur le territoire), nous localiserons les « maillons faibles » : les zones avec peu de composts collectifs. Après une sélection de 6 zones, nous inviterons les citoyens de ces zones à proposer un emplacement (distribution de flyers pour les inviter à la participation, éventuellement l'organisation de rencontres si les conditions le permettent, publications sur les réseaux sociaux de la Ville etc).

Après l'installation, les citoyens seront invités à utiliser les composts. Nous organiserons une campagne d'information porte-à-porte, ainsi qu'à travers nos canaux de communication.

Nous resterons ouvert aux retours des citoyens et adapterons le projet si nécessaire, par l'installation de plus de bacs à compost par exemple. L'agent.e composteur jouera un rôle

crucial pour garantir une bonne participation citoyenne. Il/Elle sera accompagné(e) étroitement par un membre du Service Propreté Publique, ainsi qu'un membre du cabinet.

4.6. Economie locale

Identifiez les opportunités en lien avec l'économie locale dans le cadre de votre projet.

- Dans le cadre des marchés publics nécessaires au projet
- En termes de création d'emploi ou de formation professionnelle
- Dans un objectif d'économies ou de circularité des ressources

Décrivez les moyens que vous allez mettre en œuvre dans ce cadre.

Le produit de compostage des composts de quartier mixtes sera utilisé principalement par les citoyens (éventuellement par le Service Espaces Verts si il y a du produit de compostage supplémentaire). Le produit de compostage du compost en établissement sera utilisé par le Service des Espaces Verts. Il s'agit ici donc d'une circularité des ressources et une collaboration entre nos Services et les citoyens et pourra également représenter une économie pour la Ville (moins d'achat d'engrais nécessaire).

La gestion du sac orange est délocalisée à Ypres. Bien que le sac orange soit certainement un atout pour le tri du déchet, le compostage cadre mieux dans les principes d'économie locale et facilite la transition vers une gestion plus circulaire des ressources au niveau de la Ville et de la région.

Finalement, le projet contribue à la création d'un emploi temps plein, pour l'agent.e composteur.

4.7. Pérennisation et autonomisation de la démarche

*Présentez les garanties de pérennisation **du projet** que la commune / le CPAS se donne.*

***Comment l'autorité locale** va s'assurer que les acquis du projet pourront être pérennisés au-delà de la durée du subsidé ?*

Après l'installation des composts, les citoyens seront responsables pour les bacs, mais recevrons un soutien de l'agent.e composteur, qui viendra entretenir les bacs. Une période de sensibilisation et de formation des citoyens envers l'utilisation des composts sera nécessaire et une communication autour du projet sera mis en place. Nous resterons attentifs aux besoins des citoyens et adapterons le projet si besoin. Après cette période de sensibilisation et d'information du citoyen, un entretien régulier et une évaluation annuelle devrait être suffisant pour assurer la bonne continuation du projet.

L'agent.e composteur sera engagé.e pour une période de 2 ans. Après ces 2 années de subside, le post d'agent.e composteur sera maintenu par la section Propreté Publique de la Ville (par exemple affectation d'un agent Propreté Publique).

4.8. Exemplanité – valorisation du projet

*Dans quelle mesure le projet participe-t-il à l'exemplanité des autorités locales ?
Quels moyens seront mis en place pour faire connaître le projet et ses résultats aux habitants ?
Quels outils de communication / valorisation seront mis en œuvre à cet effet ?*

Comme indiqué dans l'accord-cadre, la Ville de Bruxelles s'engage pour une réduction drastique de production des déchets ménagers, issues des commerces et des événements. L'objectif étant de hisser notre ville au titre de « Ville pionnière du zéro déchet ». La Ville montre l'exemple en mettant en place ce service pour les citoyens.

Nous communiquerons à travers nos différents canaux de communication :

- Le magazine mensuel de la Ville : Le Brusseloir
- Le site de la Ville : bruxelles.be
- Les réseaux sociaux de la Ville : Facebook, Instagram
- Campagne dans le média via la cellule communication du cabinet
- Campagne d'information porte-à-porte avec des flyers etc

L'agent.e composteur jouera également un rôle très important pour la valorisation du projet. En tant qu'ambassadeur/ambassadrice de la propreté public sur le terrain, il/elle rencontrera les citoyens et pourra les sensibiliser et les informer sur l'utilisation des composts de quartier.

5. Implication budgétaire

Présentez dans le tableau Excel en annexe le budget prévu pour la mise en œuvre du projet présenté.

Présentez une ventilation budgétaire détaillée du subside demandé, selon les postes de dépenses éligibles.

Distinguez clairement les différents types de dépenses, nommez ou décrivez les éventuels sous-traitants, détaillez au maximum la description de chaque poste de dépenses (n'hésitez pas à rajouter autant de lignes que nécessaire).

Faites bien apparaître l'affectation des 10% dévolus à la commune/ au CPAS :

Présentez dans la colonne de gauche le budget global, incluant les 10% de financement propre. (le montant global des dépenses doit au moins atteindre 110 % du montant demandé en subside). Listez dans la colonne de droite la part de ce budget qui devrait être financée par le subside.

Pour un projet présenté conjointement par plusieurs pouvoirs locaux, chacun présentera le tableau budgétaire qui se rapporte à sa contribution au projet.

Engagements

Par le dépôt de cette candidature, la commune ou le CPAS, en cas de sélection de son / ses projet(s), s'engage à :

- *Entériner l'octroi du subside par la signature de la convention avec Bruxelles Environnement. La liquidation du subside n'est effective qu'après signature de la convention par les deux parties.*
- *Prévoir à son budget un apport financier au projet égal à 10% du subside régional qui sera octroyé (hors frais de personnel communal en place).*
- *Garantir le bon fonctionnement du groupe transversal de gestion de projet décrit dans le dossier.*
- *Participer aux comités d'accompagnement et ateliers d'échanges d'expérience relatifs à la thématique du projet.*

Le projet présenté doit être approuvé au niveau du Collège communal ou du Bureau permanent du CPAS.

Un PV de décision sera transmis à cet effet en annexe au dossier de candidature.



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 24 juin 2021

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 24 juni 2021

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter (excepté pour le point 2 - uitgezonderd voor punt 2); M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Le Collège prend la résolution suivante :
Het College neemt de volgende beslissing :

258 Cabinet de Mme Jellab - - - (2412315)

Appel à projet 2021 à destination des communes et CPAS bruxellois - Volet Action Climat & mise en oeuvre des mesures favorables au climat.

1. Adopter le principe de demande de subside auprès de Bruxelles Environnement dans le cadre de l'appel à projet 2021 à destination des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de mesures favorables au climat.
2. Adopter le dossier de candidature du projet de développement de composts de quartier sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
3. Charger la Cellule Propreté publique de la Ville de Bruxelles de cette demande de subside auprès de Bruxelles Environnement.

De 1 à 3. Adopté.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 24 juin 2021
Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 24 juni 2021

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Philippe Close (s)

Pour le point 2 - voor punt 2 :
Le Premier Echevin-Président,
De Eerste Schepen-Voorzitter,
Benoit Hellings (s)

Projet Compost 2022 – Marché de faible montant TV/2022/109PP

Description technique

Introduction

La Ville de Bruxelles a un projet d'installation de 6 composts mixtes de quartier ainsi qu'un compost en établissement (école, éco-crèche, ...). Pour assurer le bon fonctionnement de ce suivi, un.e agent.e composteur sera engagé.e par la Ville de Bruxelles. Cette personne aura pour rôle de gérer les composts faisant partie de ce projet, ainsi qu'offrir un soutien aux composts existants sur le territoire de la Ville de Bruxelles. De plus, cet.te agent.e sera un.e ambassadeur/ambassadrice du zéro déchet et de la propreté publique.

La Ville de Bruxelles est à la recherche d'un prestataire pour former des guides composteurs et des référents, aider à la signalétique des lieux de compost et offrir un suivi à l'agent.e composteur afin d'assurer le bon fonctionnement du projet.

Ce projet fait partie de l'appel à projets 2021 « Action Climat » lancé par Bruxelles Environnement. Il s'agit d'un projet subsidié qui s'étale sur 2 ans (2022 + 2023).

Le projet

Les composts collectifs de quartier mixtes seront installés dans 6 quartiers de la Ville. Un appel à participer au projet a été lancé via différents canaux de la Ville afin de déterminer les 6 quartiers. Les citoyens désireux de participer à un compost collectif dans leur quartier sont invités à se manifester. Les 6 endroits les plus sollicités se verront attribuer un site de compostage. Etant donné que le projet porte sur des composts collectifs, seules les demandes regroupant plusieurs citoyens seront prises en compte.

Suite à l'installation des 6 composts collectifs, les habitants désireux de composter devront s'inscrire sur une liste pour pouvoir utiliser le compost.

En parallèle, la Ville sélectionnera 2 référent.es par site. Les référent.es devront être formés via une formation de « référents ».

L'agent.e composteur de la Ville devra être formé.e à être guide-composteur.

Lorsque l'agent.e composteur et les référents seront formés respectivement, ils seront chargés de donner les explications de base sur le compostage aux habitants sélectionnés. Ceux-ci pourront ensuite utiliser le compost collectif mis à leur disposition.

Les habitants du quartier inscrits pourront venir déposer leurs déchets alimentaires, ainsi que récupérer le produit de compostage. Les participants seront responsables de leur site de compostage. Ils devront veiller à la bonne utilisation du compost. L'agent.e composteur les soutiendra pour le bon fonctionnement du compost et pourra par exemple : retourner et aérer le compost. L'agent.e sera aussi responsable du maintien de la propreté autour des 6 composts collectifs et effectuera des réparations si nécessaire.

Le compost en établissement sera installé dans une éco-crèche. L'utilisation du compost de cet établissement par les citoyens ne sera pas permise. Seuls les déchets alimentaires de l'établissement pourront y être déposés. Un tri dans la cuisine de l'établissement sera donc nécessaire. L'agent.e composteur sera responsable du bon fonctionnement de ce compost. Un.e ou deux référent.es seront également désigné.es et formé.es pour ce compost.

Visuels et panneaux

Il est demandé au prestataire de créer un visuel pour des panneaux informatifs ou de mettre à disposition un visuel existant. Le visuel doit reprendre les informations nécessaires pour une bonne utilisation des bacs à compost et un bon compostage. Par exemple : ce qu'on peut mettre ou non dans le compost. Le fonctionnement des bacs, etc. Le visuel peut reprendre ceux déjà utilisés dans les composts collectifs existants.

Le visuel doit être bilingue Fr/Nl.

Droits de propriété intellectuelle, brevet et licence

Dans le cas où l'adjudicataire a fait enregistrer (dépôt Benelux ou international) une ou plusieurs marques, dessins et/ ou modèles portant sur le visuel pour des panneaux informatifs proposé dans le cadre de son offre au présent marché, il cède à la Ville ce ou ces marques, dessins et/ou modèles, à titre gratuit et pour l'ensemble du territoire Benelux, à la conclusion du marché.

La cession se fait sans paiement d'un prix supplémentaire de la part de la Ville et sans qu'un prix distinct du prix des livraisons, prestations et travaux réellement effectués ne soit dû. Le prix de la cession est couvert par le prix pour des livraisons, prestations et travaux effectivement réalisés par le prestataire. Le prix de la cession est présumé payé dès la conclusion du marché.

La Ville acquiert la propriété matérielle des documents et du visuel réalisés par l'adjudicataire et des panneaux informatifs installés le cas échéant par le prestataire en exécution du Marché.

Le prestataire cède à la Ville ses droits patrimoniaux sur ces documents, ce visuel et les œuvres qu'ils incorporent, pour toute la Belgique et pour toute la durée des droits d'auteur y afférents, à la conclusion du marché.

Conformément aux dispositions de l'article XI.167, § 1er du livre XI du Code de droit économique, les droits patrimoniaux attachés aux droits d'auteur relatifs aux documents établis, au visuel, aux œuvres qu'ils incorporent, aux prestations d'études, et aux résultats de celles-ci en exécution du marché ainsi que les données qui ont permis la réalisation des prestations sont (sans restriction) cédés à la Ville.

Ces droits couvrent :

- la reproduction et la distribution, de manière permanente ou provisoire, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des œuvres ;
- la traduction, l'arrangement, la transformation de tout ou partie des œuvres ; la communication au public et l'exploitation par toute technique (en ce compris notamment la communication par Internet, intranet, bornes interactives, etc.) de tout ou partie des œuvres.

La Ville s'engage à ne pas revendre ce visuel à des tiers à des fins commerciales. Elle peut toutefois reproduire ce visuel et/ou faire reproduire ce visuel par des tiers, sans paiement de droits supplémentaires liés à la propriété intellectuelle conformément à l'article 19 de l'AR 14/01/2013, dans le cadre de ses marchés publics actuels et futurs avec d'autres prestataires.

Il s'agit d'une cession définitive qui concerne tous les modes d'exploitation repris dans le cahier spécial des charges.

Nonobstant ce qui précède, le prestataire reste propriétaire de tous ses droits moraux. Il est cependant établi que le prestataire concède à la Ville le droit d'adapter le visuel, les panneaux informatifs le cas échéant s'ils sont produits, et les documents qu'il délivre pour la réalisation du projet dans le cadre duquel le marché est attribué, ainsi que le projet, ce qui comprend, mais sans y être limité, des modifications à des fins économiques, écologiques, utilitaires, hygiéniques ou de sécurité, sauf si le prestataire démontre que l'adaptation en question peut nuire à son honneur ou à sa réputation.

La Ville indiquera, sur les panneaux informatifs, le nom du prestataire, associé à celui de la Ville (Ex : créé par PRESTATATAIRE, pour la Ville de Bruxelles). A la demande du prestataire, la Ville ne mentionne pas son nom.

Si le prestataire refuse de réaliser le projet pour lequel le marché lui est attribué, de le terminer ou n'est pas en mesure de le faire, il ne peut pas s'opposer à l'utilisation de sa contribution en vue de l'achèvement du projet par la Ville.

Option

En plus de la création du visuel, il est demandé au prestataire de proposer en option la production de panneaux pour les visuels créés. A raison d'1 panneau par site collectif + le site en établissement, soit 7 panneaux.

Les panneaux, qui sont résistants aux conditions météorologiques, doivent pouvoir se fixer sur un support quelconque de type mur ou poteaux de clôture (en métal ou en bois).

Indicateurs

Afin d'évaluer la bonne gestion et le succès du projet, différents indicateurs doivent être mesurés à court et moyen terme.

Indicateurs court terme

- Le nombre de citoyens qui participe au projet (via une liste d'inscription) ;
- Le volume de déchets apportés par les habitants ;
- Le volume de produit de compostage généré par les bacs ;
- Le nombre de quartiers touchés ;
- Le retour des habitants : expériences positives ou négatives avec l'installation du compost dans les quartiers.

Indicateurs à long terme

- L'usage des déchets organiques : suivi de la quantité de produit de compostage utilisé: les bacs à composts produisent-ils trop d'engrais ou pas assez, etc. ;
- La diminution des déchets des habitants : L'utilisation régulière des composts devrait signifier une diminution des déchets jetés dans les sacs orange (et blancs) ;
- Demandes citoyennes pour des bacs complémentaires comme indicateur de changement de mentalité chez les citoyens et un intérêt pour le compostage.

L'accompagnement du prestataire consiste à :

1. Proposer une formation de guide-composteur pour minimum 10 personnes ;
Formation demandée : formation sur toutes les techniques de compostage + formation à la sensibilisation grand public.
2. Proposer une formation de référents pour minimum 10 personnes (1 à 2 référents/site $2*7= 14$).

- Formation demandée : formation courte, connaissance technique et de gestion de groupe pour la tenue d'un compost collectif uniquement ;
3. Aider à la méthodologie et la mesure des indicateurs tels que demandé dans l'accord du subside avec l'appui de l'agent.e composteur ;
 4. Soutenir l'agent.e composteur dans la bonne gestion du compost en établissement ;
 5. Créer un visuel informatif ou mettre à disposition un visuel existant, relatif à l'usage du compost.
 6. Option : la production de 7 panneaux.

Durée de l'accompagnement

Mi 2022 et ce jusqu'à la fin du subside de Bruxelles Environnement (décembre 2023).

Modalité de paiement

- Pour les postes 1 -2 et 5 : **prix unitaire (à la pièce)**

1 - Le prestataire est payé en une seule fois dès que les formations de Guide-Composteur ont été dispensées.

2 - Le prestataire est payé en une seule fois dès que les formations de Référents ont été dispensées.

5 - Le prestataire est payé en une seule fois dès que la création du visuel, préalablement approuvé, est fourni sous forme digitale.

- Pour les postes 3 et 4 : **prix en heure.**

Paiement mensuel par services prestés.

L'adjudicateur envoie au Service Comptabilité de la Ville les services prestés en heures à chaque fin de mois afin d'être payé.

- Pour le poste 6 (optionnel) : **prix unitaire (à la pièce)**

Si l'option concernant la production des panneaux est levée, le prestataire est payé en une seule fois dès que la Ville a réceptionné l'ensemble des panneaux.

Quantité présumée : 7 panneaux à fournir.



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 30 juin 2022

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 30 juni 2022

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter (excepté pour le point 2 - uitgezonderd voor punt 2); M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSONS (excepté pour le point 2 - uitgezonderd voor punt 2), M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE (excepté pour le point 2 - uitgezonderd voor punt 2), Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris;

Le Collège prend la résolution suivante :
Het College neemt de volgende beslissing :

56 Centrale d'achats - - Achats - (2473139)

Marché public de services ayant pour but la formation et l'accompagnement, jusqu'au 31/12/2023, dans le cadre du projet d'installation de compost (CDA/012554/MGG).- Principe et attribution.

1. Adopter le principe du marché en vertu de l'article 234, § 4, de la nouvelle loi communale et de la délibération du Conseil communal du 14/12/2020 accordant, en ce qui concerne les marchés publics visés à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, la délégation de pouvoirs au Collège concernant le choix de la procédure de passation des marchés publics et la fixation des conditions y relatives pour les dépenses relevant du budget ordinaire.
2. Estimer la dépense à 30.000,00 EUR, T.V.A. de 21 % comprise.
3. Passer le marché selon les règles auxquelles sont soumis les marchés publics de faible montant, notamment l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics et l'article 4, § 3, de l'Arrêté Royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.
4. Consulter les 2 opérateurs économiques suivants :
 - ENVIRONNEMENT ECO-CIRCULAIRE ASBL, avenue Paul Deschanel 120 à 1030 Schaarbeek;
 - WASTE ORGANIC RECYCLING AND MANAGEMENT SOLUTIONS ASBL (WORMS), rue Van Elewyck 35 à 1050 Ixelles.
5. Adopter la demande de prix TV/2022/109PP.
6. Attribuer le marché en vertu de l'article 236, §§ 1er et 2, de la nouvelle loi communale et aux conditions de la demande de prix TV/2022/109PP et de l'offre, à l'opérateur économique WASTE ORGANIC RECYCLING AND MANAGEMENT SOLUTIONS ASBL pour un montant de 24.880,63 EUR, T.V.A. de 21 % comprise.
7. Engager la dépense, au fur et à mesure de l'exécution des prestations, à l'article 87605/12306 des budgets ordinaires de 2022 et 2023 (sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget 2023 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).

De 1 à 7. Adopté.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 30 juin 2022
Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 30 juni 2022

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Philippe Close (s)

Pour le point 2 - voor punt 2:
Le Premier Echevin-Président,
De Eerste Schepen-Voorzitter,
Benoit Hellings (s)